

Une évaluation de l'effet de la politique québécoise du salaire minimum sur la production, l'emploi, les prix et la répartition des revenus, par PIERRE FORTIN. — DIRECTION DES COMMUNICATIONS, MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE, Québec.

Maurice N. Marchon

Volume 54, Number 4, octobre–décembre 1978

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800800ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800800ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Marchon, M. N. (1978). Review of [*Une évaluation de l'effet de la politique québécoise du salaire minimum sur la production, l'emploi, les prix et la répartition des revenus*, par PIERRE FORTIN. — DIRECTION DES COMMUNICATIONS, MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE, Québec.] *L'Actualité économique*, 54(4), 552–553.
<https://doi.org/10.7202/800800ar>

Tous droits réservés © HEC Montréal, 1978

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Une évaluation de l'effet de la politique québécoise du salaire minimum sur la production, l'emploi, les prix et la répartition des revenus,
par PIERRE FORTIN. — DIRECTION DES COMMUNICATIONS, MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE, Québec.

Cette étude s'insère dans le cadre d'une évaluation de l'impact sur l'économie québécoise de la politique gouvernementale du salaire minimum. Une approche d'incidence d'équilibre général plutôt qu'une approche par sondage, qui ne décélèrerait qu'une partie de l'ajustement à court terme, est choisie dans le rapport. Pierre Fortin distingue deux niveaux d'impact microéconomique :

1) les effets directs qui se font sentir sur les marges de la rentabilité des entreprises où le degré d'intensité en main-d'œuvre au salaire minimum est élevé et où la concurrence est forte. Les secteurs industriels « mous », l'hébergement, la restauration sont les plus touchés et, à un moindre degré, le commerce de détail ;

2) les effets indirects qui se manifestent par deux canaux distincts :
a) l'émulation salariale mesurant l'impact sur les travailleurs rémunérés au-dessus du salaire minimum cherchant à préserver leur écart « absolu » ou relatif antérieur par rapport au salaire minimum. Pierre Fortin estime une fourchette de cet effet multiplicateur de 1.5 à 2.0 ;

b) la propagation intersectorielle qui tient compte de l'effet sur les coûts des biens finaux de la hausse des prix des biens intermédiaires qui sont aussi soumis à l'impact de l'augmentation des coûts salariaux. Cet effet

multiplicateur est estimé entre 2.5 à 3 pour l'ensemble de l'économie québécoise. L'effet total varie entre 4 et 6.

Au niveau macroéconomique le rapport estime qu'une hausse de 10% du salaire minimum par rapport au salaire moyen au Québec (passage de \$2.97 à \$3.27) accroît de façon permanente le chômage parmi les jeunes et les femmes de 18,000 à 30,000 personnes. Pierre Fortin remarque que l'accroissement de l'écart par rapport au salaire minimum ontarien entraîne des effets plus que proportionnels. De plus, la hausse des coûts de production aura pour effet d'entraîner une hausse des prix et une baisse de l'activité en plus de l'effet de substitution mesuré plus haut. En tenant compte de tous ces effets, la fourchette chiffrée est de 25,000 et de 42,000 chômeurs ou 1.0 à 1.5% de chômage additionnel au Québec.

Le deuxième volet du rapport s'intéresse à l'impact sur la répartition du revenu qui est l'objectif primordial d'une politique de salaire minimum. Pierre Fortin rappelle que le revenu annuel du « bas salarié » est composé du revenu du travail et des prestations d'assurance-chômage. Il estime qu'une hausse de 10% du salaire minimum provoque en moyenne une réduction nette du revenu du travail des jeunes hommes (-7%), une augmentation nette assez faible du revenu des jeunes filles (+3.8%) et une augmentation plus substantielle du revenu des femmes de 25 ans et plus (+5.9%). Le revenu total des « bas salariés » augmente en raison des prestations de chômage qui assurent un taux élevé de remplacement (85%). C'est en regardant la composition socio-démographique des bénéficiaires d'une telle politique que l'on peut juger de sa valeur. Le rapport trouve que le revenu familial annuel typique des personnes seules et des seconds gagne-pain sans enfants (82% de l'ensemble) est généralement de 50 à 100% plus élevé que le seuil de pauvreté de référence. Finalement, il argue qu'un système de revenu familial garanti serait plus efficace pour atteindre l'objectif de répartition du revenu et que l'analyse économique ne peut justifier un salaire minimum supérieur à celui de l'Ontario ou des Etats-Unis.

Le rapport utilise les outils d'analyse développés dans la littérature économique mais l'analyse quantitative de Pierre Fortin est souvent basée sur des estimations partielles ou fragmentaires. Cela devient particulièrement évident pour la mesure de l'effet sur le niveau d'activité économique. Il est très difficile de dissocier ce dernier d'autres facteurs conjoncturels. Il serait souhaitable de connaître l'impact à long terme d'une telle politique de salaire minimum. Quel est l'impact de cette politique sur la localisation des nouveaux investissements? Cet effet de déplacement est d'autant plus grave que la mobilité des travailleurs serait restreinte par des préférences linguistiques et culturelles. Quel que soit le niveau d'approximation des estimations présentées, il ressort du rapport que les coûts d'une politique de salaire minimum maintenant un écart positif avec ses voisins ontariens et américains sont supérieurs aux bénéfices retirés.

Maurice N. MARCHON,
Ecole des Hautes Etudes commerciales (Montréal)